

## **Avis du Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR)\***

---

Liebfrauenberg, 1<sup>er</sup> février 2004

### **Eglise et personnes homosexuelles**

Depuis plusieurs années nous sommes interrogés au sujet de la place et du rôle des personnes homosexuelles au sein de nos Eglises. Trois questions précises émergent à propos de l'accueil dans l'Église des personnes homosexuelles, de la présence de ministres homosexuels et de la célébration d'un culte de bénédiction d'un couple homosexuel.

Le CPLR (Conseil Permanent Luthéro-Réformé) a proposé, pour entrer dans ce débat, un document de base à l'intention des Eglises locales en octobre 2002. Ce document a été largement diffusé- il était aussi consultable sur Internet - et travaillé par différents groupes : conseils presbytéraux, groupes bibliques, assemblées de consistoire et d'inspection...

Les réponses révèlent qu'un large débat a eu lieu et qu'il a permis à des positions très différentes de s'exprimer dans une écoute réciproque et respectueuse. Certains rapports ont indiqué qu'au cours de la réflexion, plusieurs personnes avaient évolué dans leurs convictions. Le débat a souvent montré qu'il était réducteur de parler d'homosexualité en général : avant d'être un homosexuel, toute personne est un homme ou une femme avec ses désirs et ses fidélités, ses zones d'ombre et de lumière, sa foi et ses combats.

A l'issue de cette consultation et à partir de ses options théologiques fondamentales, le CPLR partage quelques convictions et questions

### **La référence aux Écritures**

Face aux textes bibliques qui parlent de l'homosexualité, nous sommes ramenés à notre interprétation de l'Écriture. Notre fondement commun est cette conviction, qui se situe au centre de la révélation biblique, qu'en Christ tout être humain est inconditionnellement aimé de Dieu. Toute lecture de la Bible se trouve soumise à cette condition première.<sup>1</sup>

La Bible nous interroge aussi sur notre relation au prochain et c'est dans ce cadre -second par rapport à l'annonce première de la justification par la foi- que se situe notre réflexion.

A partir des Écritures, les réformateurs ont souligné que l'être humain est fondamentalement un être en relation : avec Dieu et avec son prochain. Il n'est jamais humain tout seul.

Cette approche nous conduit à interroger l'homosexualité sur son rapport à l'altérité. Pour les uns, l'homosexualité, en restant dans le registre du " même ", présente une carence d'altérité. Pour les autres, l'altérité est au cœur de toute rencontre quelle qu'elle soit, la différenciation sexuelle apparaissant alors comme une altérité seconde par rapport à l'irréductibilité de l'autre en tant que personne.

## **Les questions posées à nos Églises**

### ⇒ **L'accueil de personnes homosexuelles**

Dans la compréhension luthéro-réformée, l'Église ne se définit pas par la qualité de ses membres mais par l'annonce de l'Évangile et l'administration des sacrements. De ce fait l'accueil est inconditionnel et il ne nous appartient pas de juger qui fait partie du peuple de Dieu.

Dans l'Église, communauté de pécheurs-pardonnés, chacun est invité à occuper sa place et à participer à la vie sacramentelle, quelle que soit son origine, son sexe, son milieu ou son orientation sexuelle. Théologiquement le statut d'enfant de Dieu est premier par rapport à toute autre détermination <sup>2</sup>.

### ⇒ **La présence de ministres homosexuels**

Comme tout membre de l'Église, la personne homosexuelle est appelée à participer pleinement au sacerdoce universel en tant que témoin de l'Évangile.

Cependant, certains des membres de l'Église sont appelés à exercer des ministères particuliers. L'Église discerne et reconnaît leur vocation, porte une attention à leurs aptitudes à annoncer l'Évangile, à administrer les sacrements et à assurer un ministère d'unité à travers leurs compétences et leur personne. L'orientation sexuelle n'est pas un critère de discernement en tant que tel. Les communautés locales participent à ce discernement. Actuellement, il apparaît que l'homosexualité d'un ministre est un obstacle à son appel par une Église locale. S'agissant d'autres types de ministères, la question se pose différemment.

### ⇒ **La bénédiction d'un couple homosexuel**

Il n'est pas opportun d'envisager un culte de bénédiction qui entretiendrait la confusion entre couple homosexuel et hétérosexuel.

Comme chacun de nous, les homosexuels et homosexuelles en couple reçoivent dans la vie de la communauté et l'accompagnement pastoral, la parole de grâce, de pardon et de nouveauté de vie qui est celle du Seigneur.

*Le Conseil propose cet avis comme une parole honnête et humble qui tente de faire le point sur une question difficile en tension entre le souci d'accueillir pleinement des frères et des sœurs qui confessent Jésus-Christ comme leur Seigneur et la responsabilité de veiller à l'unité de l'Église.*

Liebfrauenberg  
1<sup>er</sup> février 2004

\* Le Conseil permanent luthéro-réformé est devenu Communion protestante luthéro-réformée (CPLR) en 2007.

[1] Jean 3.16. Ephésiens 2

[2] 2 Galates 3.27-28